

Commune de Beaufort sur Gervanne

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 13 janvier 2017

Le conseil municipal convoqué le 05.01.2017 s'est réuni à la mairie en session ordinaire le 13.01.2017 à 20H30, avec l'ordre du jour suivant :

1. Recensement longueur de voirie classée dans le domaine public communal
2. Demande de DETR pour le captage du Vivier
3. Indemnité de conseil à la trésorière
4. Questions diverses

Tous les conseillers sont présents à l'exception d'Isabelle RULLEAU (pouvoir à Gérard GAGNIER), Séverine BONNARD (pouvoir à Yves MONDON), Shirley LELIEVRE excusée, et Laurent WATINE (absent non excusé).

Robert MARTIN est nommé secrétaire de séance

Ouverture de séance à 20H36

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du 14.10.2016 par Yves MONDON, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande à rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Définition de la nouvelle valeur de bail pour le docteur KRIER, nouveau médecin arrivant à Beaufort. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, la demande de modification qui sera traitée au point 4

1) Recensement longueur de voirie classée dans le domaine public communal :

Le dernier recensement des voies communales datait de 1985, un autre avait été demandé en 2011 à la société de géomètres experts, GEOVALLEE, les résultats communiqués en 2012 nous fournissent les données suivantes :

- Total des voies communales carrossables : 5280 Mètres linéaires
- Total des chemins ruraux carrossables : 9135 Mètres linéaires

Résultats approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

2) Demande de DETR pour le captage du Vivier

L'Agence de l'Eau ne nous ayant pas confirmé de façon sûre, la possibilité d'un financement à 50% des travaux à engager pour le captage du Vivier, madame le Maire a jugé préférable d'effectuer une demande de DETR.
Le conseil a approuvé à l'unanimité.

3) Indemnité de conseil Trésorière

La comptable du Trésor Public a une fonction de conseil auprès de la commune, à ce titre, elle perçoit une indemnité de 351 €/ an qui sont à la charge de la commune de Beaufort. Une nouvelle comptable a pris ses fonctions au 1^{er} Juillet 2016 ce qui entraîne cette délibération. Le conseil a approuvé à l'unanimité.

4) Définition de la nouvelle valeur de bail du docteur KRIER

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de fixer le montant du bail à 270 € HT / mois.

5) Questions diverses

- L'adressage postal est en cours de finalisation.
- Le calendrier des manifestations connues à ce jour peut être consulté sur le site www.gervanne-sye.com, pensez à vous abonner à la newsletter si vous souhaitez avoir l'information actualisée de nos vallées.
- L'expertise des remparts a été réalisée par le cabinet d'architectes TEXUS, le résultat devrait nous parvenir prochainement, ce qui permettra de prendre des décisions sur les travaux à engager.
- Robert MARTIN demande si on a reçu le compte-rendu de la réunion du 14.12.16 dont le thème portait sur les Communes Nouvelles. Pour l'instant la mairie n'a pas reçu de compte-rendu.
- Suite au contrôle annuel de la SOCOTEC (société mandatée par la mairie pour l'établissement d'un diagnostic de sécurité électrique des bâtiments communaux), l'ensemble des devis relatifs aux travaux de mise en conformité a été demandé en ce début d'année.
- Robert MARTIN demande s'il est possible de réfléchir à un diagnostic sur les structures d'accès au clocher de l'église
- Gérard GAGNIER a assisté à une réunion tourisme concernant la nouvelle organisation touristique sur le territoire de la CCVD. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit dorénavant que la compétence tourisme soit gérée par les communautés de communes (CC). Il sera mis en place un seul Office de Tourisme (OT) par CC. Après consultation des professionnels et bénévoles du tourisme, il a été décidé de constituer un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) à l'échelle de la CCVD composé d'élus de la CCVD et du secteur économique du tourisme. Ses statuts ont été votés au conseil communautaire du 15 novembre 2016. Les CC recenseront les hébergements et percevront les taxes de séjour récoltées par les hébergeurs. Le développement de la vie locale restera de la responsabilité des communes, une étude est en cours pour définir le nouveau

« schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique », une décision aura lieu en mars concernant le type d'actions touristiques développées et prises en charge par la CCVD. Le premier comité directeur de l'EPIC aura lieu le 19 janvier, Catherine MATHIEU en tant que titulaire pour Beaufort et Bernard FANGEAT pour Suze en tant que suppléant y siégeront dans le collège des élus.

Informations sur le site de la CCVD: <http://www.valdedrome.com/comptes-rendus.html>.

Fin de séance à 23H00